



Municipalité de Chippis

Grande Avenue 5
3965 Chippis

Tél. 027 455 13 03

commune@chippis.ch

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Chippis porte à la connaissance du public que **Mme Anna Tesoniero**, domiciliée à la route des Martelles 1, 3974 Mollens, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	<i>Immeuble sis sur la parcelle N° 59, à Chippis Rue de Bellerive 12, 3965 Chippis</i>
Enseigne	:	<i>Hôtel des Berges</i>
Prestations	:	<i>Hébergement et Offre de mets et/ou de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à emporter</i>
Heures d'ouverture et de fermeture	:	<i>05h00 / 24h00</i>
Début de l'activité	:	<i>immédiate</i>

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la Commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 3 mars 2023.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Chippis, le 3 février 2023